

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 26 septembre 2017 portant ouverture du concours pour le recrutement de directeur d'enseignement artistique de 1<sup>re</sup> catégorie - session 2018 organisé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

NOR : INTB1728369A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle en date du 26 septembre 2017, un concours externe et un concours interne seront organisés pour l'ensemble du territoire ayant un ou plusieurs postes demeurés vacants, en vue du recrutement de directeur d'enseignement artistique de 2<sup>e</sup> catégorie, au titre de l'année 2018.

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit :

Spécialité	Concours externe	Concours interne
Musique	18	12
Arts plastiques	1	1

Les inscriptions à ce concours se feront du 9 janvier 2018 au 7 février 2018 inclus uniquement par préinscription sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle : [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr) (mise à disposition d'un accès internet au centre pendant les horaires d'ouverture). L'inscription ne sera validée qu'à réception par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pendant la période de dépôt, du dossier de candidature imprimé à l'issue de la préinscription, complété, signé et comportant les pièces demandées.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la préinscription), une capture d'écran imprimée ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté.

La préinscription sur internet est individuelle.

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée au 15 février 2018.

Ils devront être déposés ou postés, au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, service opérationnel concours, 2, allée Pelletier-Doisy, BP 340, 54602 Villers-lès-Nancy Cedex.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Les épreuves de ces concours se dérouleront aux dates prévisionnelles suivantes :

Epreuve écrite d'admissibilité : les 16 et 17 mai 2018.

Epreuve orale d'admission : du 22 octobre au 9 novembre 2018. Cette épreuve se déroulera au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, 2, allée Pelletier-Doisy à Villers-lès-Nancy (54600) ou au Conservatoire national de région de musique de Lorraine, 3, rue Michel-Ney à Nancy (54000).

Les conditions d'accès, la nature des épreuves et le règlement des concours sont consultables dans la brochure des concours sur le site internet [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr) rubrique « S'inscrire à un concours ou à un examen ».

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.